SENIOR 1856

Pau Golf Club 1856 – 15 et 16 Mai 2026

Email : contact@paugolfclub.com - Tél : 05 59 13 18 56 -www.paugolfclub.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs..

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la Fédération Française de Golf. Tous les joueurs licenciés en France devront présenter **un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025, attester avoir répondu négativement au questionnaire de santé disponible sur My FFGolf. La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve. Faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.**

II - FORMES DE JEU ET CHAMP DES PARTICIPANTS .

Simple Stableford: 36 trous / 18 trous par jour.

Deux séries Dames 50 ans et + (repères rouges):

- 1ère Série Dames ≤ 18.4
- 2ème Série Dames ≥ 18.5

Trois séries Messieurs 50 ans et + (Repères Jaunes) :

- 1ère Série Messieurs ≤ 11.4
- 2ème Série Messieurs ≥ 11.5 et ≤ 18.4
- 3ème Série Messieurs ≥ 18.5

Le nombre de participants est limité à 144 joueurs dont 39 places minimum réservées aux Dames.

III – ENGAGEMENTS.

Clôture des inscriptions, jeudi 14 mai à 12 heures. Règlement à l'inscription.
Membres adultes 20 euros
Extérieurs adultes 140 euros

Publication des départs à 16 heures.

IV– TENUE.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les « blue-jeans », les tee-shirts, les débardeurs sont interdits. Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.

V- REMISE DES PRIX.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le samedi 16 mai, 30 minutes environ après l'arrivée du dernier joueur. La journée sera clôturée par un cocktail.

VI - COMITE DE L'EPREUVE.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.